

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-116

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.18,
Vu la demande de ENSIO SAS TSA70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY afin de garantir la sécurité des travaux sur chambres télécom, tirage nouveau câble, RD17 route d'Esquelbecq à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux sur les chambres télécom, tirage nouveau câble, RD17 route d'Esquelbecq, et ce, **à partir du 20 juin pour une durée de 30 jours.**

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par ENSIO SAS. Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation par ENSIO et prendra fin lors de son retrait.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :
ENSIO SAS

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,
Monsieur le Responsable Arrondissement de Dunkerque,
Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,
Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,
Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,
MM. les Présidents des Syndicats de Transports,
MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.
Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 6 juin 2024

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 06/06/2024

Le Maire,

David CALCOEN



Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Flora DEHANDT

Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Flora DEHANDT